

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
14/01/2022

Dossier complet le :  
14/01/2022

N° d'enregistrement :  
f09322p0017

### 1. Intitulé du projet

Schéma d'aménagement et de défendabilité de l'interface des campings des Tamaris et Lou Cigalon et des espaces naturels et forestiers de la Ville de Martigues

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Martigues

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Gaby CHARROUX, maire de Martigues

RCS / SIRET

2 1 1 3 0 0 5 6 1 0 0 0 1 9

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols. a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare	Suite aux incendies du 4 août 2020, et à une étude spécifique sur la défendabilité du secteur, la Ville de Martigues aménage l'interface entre les espaces forestiers et les campings Tamaris et Lou Cigalon en vue de leur reconstruction sécurisée. La zone aménagée doit être débroussaillée de manière alvéolaire pour maintenir la biodiversité et servir de zone coupe feu. Une piste DECI et des citernes seront installées pour parfaire le dispositif de prévention et gestion du risque incendie.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'aménagement de la bande d'interface est prévue en plusieurs étapes :

- débroussaillage de la zone. Il est prévu de maintenir des ilots de végétation de 50 m<sup>2</sup>, espacés de 20 mètres les uns des autres. La mise en place d'une bande débroussaillée alvéolaire permet ainsi de tenir compte de la présence d'espèces végétales à préserver et permet une véritable continuité écologique.
- défrichement pour création d'une piste DECI de 1224m de long et de 6 m de large, ainsi que 6 aires de manœuvre d'une emprise de 50m par 6m, pour un total de 9144m<sup>2</sup> de surface, en concertation avec le SDIS
- installation de 3 citernes semi-enterrées de 80m<sup>3</sup> chacune aux intersections de pistes et aires de retournement, en concertation avec le SDIS

## 4.2 Objectifs du projet

Les incendies majeurs du 4 et 5 août 2020 à Martigues ont entraîné la destruction du camping des Tamaris et du camping Lou Cigalon.

Suite à ces feux d'une violence extrême, ayant engendré l'évacuation de 2400 personnes, la ville a mis en place des mesures fortes au travers de l'adoption de son plan de défendabilité (délibération n°21-174 du 29 juin 2021).

Suite à ses échanges avec les services de l'Etat, et à une étude spécifique sur la défendabilité du secteur, la Ville de Martigues agit pour permettre la reconstruction des équipements d'accueil touristiques détruits et propose un schéma d'aménagement spécifique, avec une défendabilité renforcée, de l'interface entre les campings brûlés et la zone urbanisée avec les espaces naturels.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Une étude topographique sera réalisée pour établir le tracé définitif de la piste aux normes d'une piste DECI, puis implantation de la piste sur le site par piquetage. L'aménagement se fera ensuite en 3 étapes :

1/ défrichage de la piste et débroussaillage de la zone d'interface

-nivelage du fond de piste avec un bulldozer

-débroussaillage alvéolaire de la bande des 200 mètres par un broyeur à végétaux de plus de 200 CV (hauteur de coupe entre 5 et 10 centimètres) et un élagage des arbres

2/ construction de la piste DECI

-mise en forme de la bande de roulement avec une pelle à marteau de plus de 200 CV

-création du bassin de rétention et du réseau de captage d'eau de ruissellement avec une pelle à marteau de plus de 200 CV

-création de 6 places de croisement et de retournement avec une pelle à marteau de plus de 200 CV

-création de 3 zones d'accueil pour les citernes semi-enterrées avec une pelle à marteau de plus de 200 CV

-passage d'un broyeur à cailloux suivi d'un compacteur pour la finition de la bande de roulement

-création de passage pour l'écoulement d'eau sur les 2 lacets

3/ mise en place de citernes semi-enterrées et fermeture de la voie par barrière DECI

-mise en place de 3 citernes semi-enterrées par grue

-pose de 2 barrières DECI

Les travaux feront l'objet d'un suivi par des experts en environnement afin de garantir la protection des espèces et espaces naturels.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La piste sera fermée par une barrière DECI et accessible uniquement aux pompiers.

Il s'agit ensuite d'entretenir les aménagements mis en place :

- vérification et un entretien des barrières effectués tous les ans, ainsi que contrôle des citernes.

- entretien de la bande débroussaillée tous les 2 ans OU dès que la strate arbustive atteint une hauteur maximale de 30 centimètres. On utilisera un broyeur à végétaux d'au moins 150 CV afin de diminuer la masse végétale par broyage alvéolaire sur une largeur de 200 mètres et un entretien des arbres selon leur état sanitaire.

- entretien de la bande de roulement de la piste tous les 4 ans : une réfection de la bande de roulement sera effectuée à l'aide de bulldozer, broyeur à cailloux, pelle à marteau de plus de 200 CV et compacteur, selon son niveau de dégradation.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un dépôt de dossier de demande de défrichement (dépôt le 15 novembre 2021, en attente de complément). Une étude d'incidences Natura 2000 est en cours de réalisation afin de compléter ce dossier (livraison mi-février). Une dispense d'étude d'impact environnementale est demandée via ce formulaire.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Pistes DECI de 1290 mètres linéaires sur 6 mètres de largeur, soit 9144m <sup>2</sup> de surface à défricher et aménager Réalisation d'une surlargeur d'OLD de 200 mètres. Installation de 3 citernes de 80 m <sup>3</sup> semi enterrées dans la zone défrichée en bordure de piste.	9144m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Ville de Martigues  
Parcelle OX 3  
Parcelle OX 5  
Parcelle OX 10

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Martigues

Système de coordonnées projeté : Lambert conformal conic RGF 1993 CC44

Point de départ de la piste :

X=1868253, 6194 et Y = 3128152,8212

Point d'arrivée de la piste :

X=1868908,0499 et Y = 3127831,2774

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie de la piste se situe aux limites de la ZNIEFF de type II n°930012439 "Chaîne de l'Estaque et de la Nerthe - Massif du Rove - Collines de Carro"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Pays de Martigues par délibération du conseil communautaire du 10 décembre 2015
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la Ville de Martigues est soumise à 2 plans de prévention des risques technologiques (PPRT) et 2 plans de prévention des risques naturels (PPRN): PPRN mouvement de terrain lié à la présence de gypse (SUP), approbation du le 17/08/2014 PPRN mouvement de terrain lié au retrait-gonflement des argiles, approbation le 14/04/2014 PPRT de Lavéra, en cours d'élaboration, arrêté de prescription du 01/08/2013  PPRT de Total, en cours de révision, arrêté du 21/10/2019 PPRIF en cours d'élaboration, arrêté du 15/12/2020 - participation active des services municipaux.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Étude incidences Natura 2000 en cours
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le débroussaillage alvéolaire de la zone d'interface permet de créer des îlots végétaux abritant les espèces les plus remarquables et de permettre une continuité faunistique. Les travaux seront suivis par des experts en environnement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Étude d'incidences Natura 2000 en cours (livraison mi-février)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La piste est mise en place sur un espace naturel et forestier. Il s'agit de créer une zone coupe feu nécessaire à la protection des populations, des habitations et des lieux d'accueil touristique. Elle permettra aux moyens de secours d'accéder rapidement au site afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens du quartier (habitations et zone touristique).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La piste se trouve dans le périmètre 12,6km du Plan Particulier d'Intervention du site pétrochimique de Lavéra.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La piste se trouve en partie dans la zone soumise au risque feu de forêt identifiée par le PLU en vigueur.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La piste DECI ne sera accessible qu'aux services municipaux pour entretien et aux services de secours lorsque nécessaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'espace concerné est un terrain brûlé. La végétation n'a pas encore repris ses droits et la zone est sinistrée d'un point de vue paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit de parcelles communales non utilisées à ce jour, classées en zone naturelle par le PLU et réservées à la gestion du patrimoine naturel de la commune.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'existe aucun autre projet pour cet espace.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet ne présente aucun effet sur la santé humaine.

Les effets négatifs sur l'environnement sont évités grâce au traitement alvéolaire de l'interface : le maintien d'îlots de végétation tous les 20 mètres permet une continuité faunistique et floristique, tout en constituant une zone de coupure de combustible.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La Ville de Martigues se caractérise par la conservation exceptionnelle de son patrimoine naturel et forestier avec 80% de son territoire couvert par les espaces naturels. Les services municipaux maîtrisent les techniques de travail les plus favorables à la préservation de ressources floristiques et faunistiques (démarche de gestion écologique engagée, délibération n°2020-199 du 18 septembre 2020). Les travaux seront de plus suivis par des experts en environnement. Le traitement de la zone concernée par un défrichement et débroussaillage alvéolaires permettra de maintenir les espèces présentes et une continuité écologique tout en proposant une zone pare feu efficace. La défendabilité du territoire, le maintien des activités économiques, et la préservation et l'entretien des espaces naturels et forestiers sont des enjeux conciliables.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ; <input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"><li>- Étude réalisée par les experts d'Agir Ecologique : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage écologique dans le cadre de l'exploitation du bois post-incendie sur la commune de Martigues au Lieu-dit « les Roussures / Tamaris ». Travaux d'exploitation forestière - Inventaires floristiques et compte-rendu de visite.</li><li>- Étude réalisée par les experts de MTD A : Expertise pour la mise en sécurité des campings des Tamaris et Lou Cigalon</li><li>- Note de synthèse du projet réalisée par les services municipaux de la ville de Martigues : schéma d'aménagement de la zone d'interface des Tamaris : lieux d'accueil touristique et espaces naturels</li><li>- A venir : étude d'incidences Natura 2000 (en cours de réalisation, livraison mi-février)</li><li>- Délibération n° 21-174 du 29 juin 2021: approbation du plan de défensibilité de la commune vis à vis du risque incendie (2021-2026).</li><li>- Délibération n° 20-199 du 18 septembre 2020 approuvant démarche de gestion écologique</li></ul>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Martigues

le

13/01/2022

Signature